

**PROCES VERBAL**  
**COMITE SYNDICAL DU MARDI 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 Juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants Délégués présents : 36 délégués (32 titulaires - 4 suppléants) Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués Date de convocation du Comité Syndical : 20 Juin 2022
--

**Membres présents:**

**Titulaires :** Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Frex Dominique, Mr Gebka Jacques, Mr Haÿ Etienne, Mme Hernandez Maryse, Mr Hoerter Michel, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Mangin Eric, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Malezé Patrick, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly.

**Suppléants votants:** Mr Guilleman Michel, Mme George Nicole, Mr Martin Philippe, Mr Schrantz Grégory.

**Membres absents excusés :** Mr Alexandre David, Mr Cantot Dominique, Mr Davin Benoit, Mr Eugène Sébastien, Mr Leveque Yves, Mr Moyse Dominique, Mr Verhulst Eric.

**Membres absents:** Mr Arnefaux Alain, Mr Atzéni Frédéric, Mme Belleville Catherine, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Foulon Didier, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lavoix Olivier, Mme Malet Madeleine, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Richard Catherine, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Patrick Malezé

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 08 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

### **A l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 Mai 2022,

#### **Travaux :**

- 2) Marché de Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA programme 2022 / partie 3 sous charte qualité des réseaux d'eau potable : présentation des résultats et attribution du marché 2022 USESA 12  
Lot 1 : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuys et Morin en Brie  
Lot n°2 : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne  
Lot n°3 : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry

- 3) Travaux de pose et de suppression de canalisation à Château-Thierry sous charte qualité : lancement de la consultation des travaux

#### **Patrimoine :**

- 4) Marché de diagnostic de captage de 11 ouvrages AEP et réhabilitation de piézomètres UDI de Fère en Tardenois, Villers-Cotterêts, Coincy, Brécly et Nogentel : présentation des résultats et attribution du marché 2022 USESA 07
- 5) Présentation du point sur le patrimoine

#### **Environnement :**

- 6) Marché d'épandage des boues de l'usine de traitement de Chézy Sur Marne : lancement de la consultation

#### **Communication :**

- 7) Présentation du rapport d'activité 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (Rapport joint)

#### **Finances :**

- 8) Convention de partenariat avec la Banque des Territoires pour le cofinancement pour le complément de l'étude patrimoniale et du schéma directeur d'eau potable
- 9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 10) Questions diverses.

—————oOo—————

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)

Mr Patrick Malezé est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

## 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 24 Mai 2022

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 24 Mai 2022.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## Marchés Publics – Exposé présenté par Mr Jacques Gebka, vice-président

### 2) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA Programme 2022 – Partie 3 sous charte qualité des réseaux – Lots 1 – 2 -3 Résultat de la consultation et attribution du marché 2022 USESA 12

Les opérations de renouvellement de réseau désignées ci-après, relèvent de la programmation 2022 des travaux courants, adoptée par délibération du Comité Syndical en date 03 Novembre 2021 mise à jour par délibération du 26 avril 2022.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée le 1<sup>er</sup> juin 2022 avec une remise des offres pour le 22 Juin 2022.

L'opération d'un montant estimé à 1 225 000 € H.T (compris tranche optionnelle) est composée de 3 lots, selon le descriptif des travaux suivants :

- Lot 1 : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuis et Morin en Brie
- Lot n°2 : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne
- Lot n°3 : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry

#### 🚧 **Lot 1 : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuis et Morin en Brie**

L'emprise des travaux se situe sur la commune de Dhuis et Morin en Brie sur la RD 1 entre Fontenelle en Brie et le Hameau de La Grange en Chart à Dhuis et Morin en Brie. Il s'agit ici d'une Route classée à Grande Circulation.

Les travaux consistent au renouvellement d'une canalisation en Amiante-Ciment par une canalisation de même diamètre (150 mm) sur un linéaire de 2 350 mètres sur laquelle de nombreuses fuites ont été décelées sur cette emprise. Cette canalisation est actuellement implantée en domaine privé.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de renouvellement de canalisation menés par l'USESA les années précédentes sur ce secteur.

5 branchements sont également à renouveler.

Estimation des travaux : 445 000 € H.T

Délai des travaux : 10 semaines

## **Lot 2 : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au Hameau de Courcelles à Trélou sur Marne**

L'emprise des travaux se situe depuis l'entrée ouest de la commune de Passy sur Marne jusqu'à la limite cadastrale de celle-ci avec la commune de Trélou sur Marne. Elle comprend la traversée complète de la commune de Passy sur Marne et concerne également la Route Touristique du Champagne (RD 320).

Il est également prévu en option le renouvellement de la canalisation depuis cette extrémité jusqu'à l'entrée du hameau de Courcelles à Trélou sur Marne.

Il s'agit d'une canalisation de diamètre 150 mm en fonte posée dans les années 1950. Celle-ci permet d'alimenter les communes de Passy sur Marne et Trélou sur Marne.

Les travaux consistent à renouveler cette canalisation sur un linéaire de 1 720 mètres par une canalisation de diamètre identique et à renouveler 43 branchements.

Suite aux échanges lors du dernier comité syndical du 26 Avril 2022, une option a été ajoutée au marché pour le renouvellement de la canalisation entre la limite cadastrale de la commune de Passy sur Marne jusqu'au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne comme cela était prévu initialement au programme de travaux 2022.

Si l'option est mise en œuvre, 280 mètres complémentaires de canalisation seront à renouveler en diamètre 150 mm et 3 branchements seront à renouveler.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés par l'USESA les années précédentes sur ce secteur.

Estimation des travaux tranche ferme : 450 000 € H.T / tranche optionnelle : 50 000 € H.T  
Estimation totale des travaux : 500 000 € HT

Délai des travaux tranche ferme : 4 mois / Délai des travaux tranche optionnelle : 1 mois  
Délai total des travaux : 5 mois

## **Lot 3 : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry**

L'emprise des travaux se situe entre l'extrémité du parking de la gare de Château-Thierry et l'angle de l'Avenue de Montmirail et de la Rue Deville.

Ces travaux se situent dans un quartier important de la Ville avec notamment l'accès à la gare de Château-Thierry.

La canalisation existante en Fonte de diamètre 60mm est vétuste et a connu 4 fuites sur les deux dernières années. Il s'agit d'une canalisation qui a été posée dans les années 1930.

Les travaux consistent à renouveler la canalisation existante par une canalisation de diamètre 125mm sur un linéaire de 520 mètres afin d'harmoniser le dimensionnement du réseau.

39 branchements sont à renouveler.

Estimation des travaux : 280 000 €.HT  
Délai des travaux : 4 mois

Les résultats de la consultation et l'avis donné par la commission en réunion du 27 Juin 2022 sont présentés à l'assemblée.

↳ Les délégués n'ont pas de remarque, le Président soumet la délibération au vote.

## Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée sur les travaux de pose de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA, inscrits à la programmation 2022 adoptée par délibération du comité syndical le 03 Novembre 2021 et mise à jour par délibération du 26 avril 2022.

Les opérations se distinguent par les 3 lots suivants :

Programme 2022- Partie 3 renouvellement de canalisation et reprise de branchements sous charte qualité des réseaux d'eau potable

Lot 1 : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuys et Morin en Brie

Lot n°2 : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne

Lot n°3 : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

Les membres du Comité Syndical,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 27 Juin 2022

- **DECIDENT , après en avoir délibéré :**

- DE RETENIR les offres pour chacun des lots, comme suit :

- **Lot 1** : RD 1 entre Fontenelle en Brie et la Grange en Chart à Dhuys et Morin en Brie  
Offre de l'entreprise TPA (Athies Sous Laon) d'un montant de **328 316.50 € hors taxes**

- **Lot 2** : Rue de Champagne, RD 852 et RD 320 de Passy sur Marne au hameau de Courcelles à Trélou sur Marne  
Offre de l'entreprise EUROVIA Picardie (Laon) d'un montant de **519 619.30 € hors taxes**

- **Lot 3** : Rue de Chierry, Rue Deville et Place Jean Monnet à Château-Thierry  
Offre de l'entreprise COLAS d'un montant de **299 500.00 € hors taxes**

- DE SOLLICITER l'accord des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- D'AUTORISER le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

### 3) Travaux de pose et de suppression de canalisation à Château-Thierry sous charte qualité : lancement de la consultation des travaux

La mission initiale confiée au bureau d'étude AMODIAG Environnement consiste à étudier la sécurisation de l'alimentation en eau potable des réservoirs de Courteau, Chesneaux et Lauconnois.

Ces réservoirs, et plus principalement ceux de Chesneaux et Lauconnois, sont au cœur du réseau de la collectivité et permettent d'alimenter de façon permanente ou en secours une grande partie des abonnés du syndicat (Secteur de Saint-Gengoulph, du Tardenois, du Surmelin et de Château-Thierry).

Des fuites importantes et contraignantes sur les réseaux alimentant ces ouvrages, notamment dû à une canalisation située à 7m de profondeur, ont amené le syndicat à lancer ce projet.

La mission comprend également l'étude pour déposer la canalisation traversant le Rû de Nesles dans un ouvrage de la SNCF à Château-Thierry.

L'estimation prévisionnelle des travaux était fixée à 1 500 000 € HT lors de la consultation des bureaux d'étude pour la mission de maître d'œuvre.

Après étude des différents scénarios, le montant estimatif du marché travaux correspondant au programme de travaux à la remise de l'Avant-Projet et sur lequel le maître d'œuvre s'engage est de 1 821 210 € HT.

Cette différence entre les deux estimations s'explique par :

- L'emprise des travaux a pris en compte le redimensionnement et donc le renouvellement de la canalisation entre la station de la plaine et la rivière Marne et se termine au niveau du réservoir des chesneaux
- Dans le cahier des charges de la mission du maître d'œuvre, la canalisation à poser était d'un diamètre 350 mm. La modélisation du réseau réalisée par le bureau d'étude préconise la mise en œuvre d'une canalisation de diamètre 500 mm.

#### Questions des délégués :

➔ Pour répondre aux délégués sur la complexité des travaux de suppression de la canalisation :

☞ Mr Dazard précise que la canalisation, placée sous la voie SCNF à Château-Thierry, n'est plus en service mais elle repose sur un lit de sédiments dans le Rû de Nesles.

Il est nécessaire de retirer la canalisation pour faire le nettoyage de l'aqueduc.

L'objectif est de permettre au Rû de Nesles de retrouver son écoulement.

☞ Mr Magnier souligne comme autres difficultés, les emprises très restreintes.

Les autorisations d'accès à obtenir, avec la nécessité de faire intervenir le Syndicat de Marne et Surmelin qui a la gestion du Rû.

☞ Mr Dazard répond sur l'aspect financier : la suppression de cette canalisation (longueur de 70 ml en DN 350 fonte) est comprise dans l'opération globale chiffrée à 1 821 210 €, pour représenter une estimation de 70 000 €.

Ce budget d'un montant de 70 000 € peut avoir des incertitudes en fonction du déroulement des opérations d'enlèvement de la conduite.

Après ces échanges, le Président invite les délégués à voter la délibération l'autorisant à engager la consultation pour l'attribution du marché des travaux.

### **Délibération**

Monsieur le Président présente le programme de travaux visant à renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable des réservoirs de Courteau, Chesneaux et Lauconnois. Ces réservoirs, et plus principalement ceux de Chesneaux et Lauconnois, sont au cœur du réseau de la collectivité et permettent d'alimenter de façon permanente ou en secours une grande partie des abonnés du syndicat (Secteur de Saint-Gengoulph, du Tardenois, du Surmelin et de Château-Thierry).

La mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération a été confiée au bureau d'étude Amodiag Environnement par marché du 27 octobre 2020.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le programme de travaux défini au stade de l'avant-projet et le plan de financement prévisionnel associé à l'opération.

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Vu le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2022,

DECIDENT, après en avoir délibéré :

- DE REALISER l'opération dont l'estimation des travaux s'élève à 1 821 210 € Hors Taxes,

- D'APPROUVER le plan de financement de l'opération,

- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

- DE SOLLICITER les subventions maximales auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Aisne

- D'AUTORISER le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la présente décision.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

**4) Diagnostic de captage de 11 ouvrages AEP et réhabilitation de piézomètres UDI de Fère en Tardenois, Villers Cotterêts, Coigny, Brécy et Nogentel : présentation des résultats de la consultation et attribution du marché N°2022 USESA 07**

Une consultation pour le diagnostic de 11 captages a été lancée le 28 avril 2022.

Ces captages se situent à Fère en Tardenois, Villers-Cotterêts, Coigny, Nogentel et Haramont. Ce programme a été établi par notre assistant à maîtrise d'ouvrage SB20.

A partir de cet état des lieux et des conclusions rendues par le bureau SB20, le comité syndical après avis des commissions patrimoine et environnement a retenu le programme de diagnostic jugé nécessaire à réaliser pour chacune des ressources, et dont le coût résiduel est de 269 905 € hors taxes.

Ce programme comporte également l'établissement d'un programme de comblement ou de protection de 7 piézomètres existants.

Le diagnostic doit donc être mené tout en garantissant un approvisionnement en eau potable de la population. La mise en place de protocoles doit donc être adaptée à chaque captage. Chaque diagnostic (mise en place, réalisation et repli) durera environ une semaine pour les forages. Concernant les sources, celles-ci seront jaugées sur une année entière.

Le marché est divisé en 4 Lots :

- Lot 1 : captages de Fère en Tardenois F2-F3-F4
- Lot 2 : captages de Villers-Cotterêts P1, P2, F3, F4 et Haramont
- Lot 3 : captages de Coigny, Brécy et Nogentel
- Lot 4 : 7 piézomètres / Comblement de 4 piézomètres à Château-Thierry (x2), Etampes-sur-Marne et Essômes-sur-Marne et réhabilitation de 3 piézomètres à Chézy-sur-Marne, Essômes-sur-Marne et Nogentel

Les résultats de la consultation et l'avis donné par la commission en réunion du 27 Juin 2022 sont présentés à l'assemblée.

↳ Les délégués n'ont pas de remarque, le Président soumet la délibération au vote.

**Délibération**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée par délibération du 15 mars 2022, pour réaliser le diagnostic de captage de 11 ouvrages de prélèvement sur les Unités de Distribution de Fère en Tardenois, Villers Cotterêts, Coigny, Brécy et Nogentel. Ce programme comporte également l'établissement d'un programme de comblement ou de protection de 7 piézomètres existants.

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

Les membres du Comité Syndical,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 27 Juin 2022



- **DECIDENT , après en avoir délibéré :**

- DE RETENIR les offres pour chacun des lots, comme suit :

- **Lot 1 :** captages de Fère en Tardenois F2-F3-F4

Offre de l'entreprise IDEES EAUX (39) d'un montant de **62 900.00 € hors taxes**

- **Lot 2 :** captages de Villers-Cotterêts P1, P2, F3, F4 et Haramont

Offre de l'entreprise IDEES EAUX (39) d'un montant de **65 634.00 € hors taxes**

- **Lot 3 :** captages de Coincy, Brécy et Nogentel

Offre de l'entreprise IDEES EAUX (39) d'un montant de **29 946.00 € hors taxes**

- **Lot 4 :** 7 piézomètres / Comblement de 4 piézomètres à Château-Thierry (x2), Etampes-sur-Marne et Essômes-sur-Marne et réhabilitation de 3 piézomètres à Chézy-sur-Marne, Essômes-sur-Marne et Nogentel

Offre de l'entreprise NEW SOL (59) d'un montant de **16 216.40 € hors taxes**

- DE SOLLICITER l'accord des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- D'AUTORISER le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

♦ **Décision du Comité Syndical :** Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

## 5) Présentation du point sur le patrimoine

La commission patrimoine s'est réunie le 13 Juin 2022 pour faire le point d'avancement des opérations suivies par la commission.

Mr Magnier présente aux délégués le compte rendu des travaux réalisés sur le patrimoine :

### 1) Avancement des opérations en cours sur ouvrages

- La réhabilitation complète du réservoir du Tartre à Epaux Bézu (Travaux réalisés de 10/2021 à juin 2022 - Montant :194 567 € HT)

- Les travaux d'entretien des ouvrages réalisés entre 2019 et 2021, avec le marché accord - cadre multi attributaire sur les réservoirs de Montreuil au Lions / Macogny/ Marizy Ste Geneviève/Cugny les Crouttes/La Croix Sur Ourcq/Fresnes en Tardenois/La Chapellerie/Le Maupas/Gandelu (Montant de 206 372 €)

Le retour d'expérience observé sur les opérations d'entretien des ouvrages montre :

- ⇒ Un entretien régulier réalisé sur les ouvrages
- ⇒ Une incitation du délégataire à effectuer les travaux relevant du contrat DSP
- ⇒ Une organisation et un suivi des travaux compliqués (plusieurs ouvrages en même temps)
- ⇒ Un manque d'intérêt des entreprises pour les travaux proposés (1 seule entreprise a répondu aux consultations sur les 4 retenues au marché d'accord cadre multi attributaire)
- ⇒ La commission propose donc pour le prochain marché prévu en septembre/octobre 2022, de lancer un marché accord-cadre, sur une enveloppe identique, mais cette fois à bons de commande mono attributaire.

## 2- Opérations inscrites au schéma directeur :

- Création de la station de reprise de Villers Cotterêts (Mise en service en 12/2021 – montant 348 190 € HT)
- Création de la station de reprise de Courpoil (démarrage en 06/2022 – montant 104 087 € HT)
- Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois (estimation phase projet de 1 347 800 € HT)
- Construction de la station de reprise de La Plaine (démarrage en 10/2021 – montant de 1 905 447 € HT)

## 3-La gestion patrimoniale des ouvrages

Dans le but de renforcer davantage la démarche entreprise sur l'entretien du patrimoine de l'USESA (constitué de 120 ouvrages), la commission a mis en place de nouveaux outils de suivi et de surveillance des ouvrages.

La démarche consiste à recenser l'état des ouvrages dans un tableau unique (diagnostic de chaque ouvrage établi avec notations sur 5 items et coefficients de gravité attribués selon l'état de chaque ouvrage).

Ce suivi renforcé sur les ouvrages constitue un véritable outil d'aide à la décision, en répondant aux objectifs suivants :

- ⇒ Maintenir le patrimoine dans un état fonctionnel optimal
- ⇒ Alerter sur les priorités pour résorber les points de vétusté extrêmes et ainsi limiter les risques sur les ouvrages principaux
- ⇒ Définir les besoins de renouvellement en fonction de l'état de vétusté et de la gravité en cas de défaillance d'un équipement
- ⇒ Etablir les programmations de travaux en ciblant les priorités (Réhabilitation pluriannuelle des réservoirs/ Rénovations sur ouvrages)

#### 4) Les programmes de travaux

Les conclusions de cette étude patrimoniale ont conduit la commission à définir la liste des travaux prioritaires à réaliser sur les ouvrages en y associant les coûts estimatifs :

- Le programme de réhabilitation d'ouvrage estimé à 1 500 000 € HT (réfection de 3 réservoirs sur tour et 2 réservoirs semi-enterrés/ liste définie par ordre de priorité )
- Le programme de rénovation sur ouvrages estimé à 320 000 € HT (Travaux d'entretien /mise en sécurité sur 9 réservoirs/ liste définie par ordre de priorité)

Mr Magnier souligne que les conclusions sur la gestion patrimoniale des ouvrages soulèvent les réflexions suivantes :

➔ Les dépenses des rénovations sur ouvrages sont estimées, pour les travaux prioritaires, à 320 000 €.

En terme de budget, l'enveloppe annuelle affectée aujourd'hui à la rénovation sur ouvrages est de l'ordre de 50 000 €. Sur une enveloppe identique, on peut considérer que ce programme de travaux ne sera pas réalisé avant 6 ans ce qui paraît trop long pour des travaux prioritaires.

➔ La remarque est identique sur le programme de réhabilitation des réservoirs. Le financement doit également faire l'objet d'une réflexion car aujourd'hui l'enveloppe affectée est de l'ordre de 300 000 € / 2 ans (1 réservoir tous les 2 ans).

➔ Mme Triconnet fait observer qu'avec l'adhésion des communes sur ces dernières années le nombre d'ouvrage de l'USESA a considérablement augmenté d'où la nécessité d'avoir une bonne appréciation de l'état des ouvrages, et une connaissance plus fine des priorités.

➔ Mr Magnier dit que le patrimoine de l'USESA est conséquent, constitué de 120 ouvrages, pour la plupart très anciens et vieillissants. Le Syndicat doit s'attendre à des besoins de rénovation de plus en plus importants et coûteux.

➔ Mr Dazard ajoute qu'il est aussi important d'intervenir de façon préventive, de cibler les priorités pour éviter des dégradations trop lourdes des ouvrages.

### **Environnement : Exposé présenté par Mr Eric Mangin**

#### **6) Marché d'épandage des boues de l'usine de traitement de Chézy Sur Marne : lancement de la consultation**

Un plan d'épandage a été élaboré pour les boues issues de la station de production d'eau potable de Chézy sur Marne. Ce plan d'épandage concerne 3 agriculteurs et une surface de 201.87ha (167.08ha de surface épandable) répartie sur 6 communes de l'Aisne (Bézu Saint Germain, Domptin, Essises, Essômes sur Marne, Montfaucon et Montreuil aux Lions).

Depuis 2017, le tonnage de boues épandues s'est élevé de 280 à 400 tonnes de matières brutes par an. Les boues sont des boues solides chaulées.

Une nouvelle consultation doit donc être lancée pour les épandages des prochaines années. Le marché sera établi pour les épandages de 2023 à 2027.

Les prestations comprennent les éléments suivants : établissement du programme prévisionnel annuel d'épandage, réalisation des analyses, organisation et gestion des épandages, élaboration du registre d'épandage et du bilan annuel, relation avec les agriculteurs, élimination des boues éventuellement non épandables.

Aucune subvention n'est accordée pour ce dossier.

L'estimation est fixée à 50 000 € par an comprenant l'éventuelle élimination des boues si celles-ci sont non valorisables par épandage agricole.

L'estimation sans cette élimination s'élève à 15 000 €/an maximum, elle dépend des tonnages épandus et du nombre d'analyses réalisés.

#### Questions des délégués :

➔ Mr Haÿ demande quelle est la composition des boues ?

↳ Mr Mangin précise que les boues sont constituées de sédiments, ce sont des boues chaulées. C'est précisément la chaux qui intéresse les agriculteurs pour l'épandage.

### Délibération

Monsieur le Président rappelle le programme des prestations relatives à la gestion et à la mise en œuvre de l'épandage des boues produites par l'usine de production d'eau potable de Chézy Sur Marne, selon les phases principales suivantes :

- Etablissement du programme prévisionnel annuel d'épandage,
- Réalisation des analyses,
- Organisation et gestion des épandages,
- Elaboration du registre d'épandage et du bilan annuel,
- Relation avec les agriculteurs,
- Elimination des boues éventuellement non épandables.

Monsieur le Président propose d'engager la consultation d'entreprises pour les épandages à réaliser sur la période 2023 à 2027 dans le cadre d'un accord cadre à bon de commande.

Cet accord cadre d'une durée d'un an et reconductible 4 fois, fixe une enveloppe annuelle des prestations au montant maximum de 50 000 € hors taxes.

Les membres du Comité Syndical

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- DE DONNER un avis favorable aux prestations relatives à la gestion et à la mise en œuvre des épandages des boues produites par l'usine de production d'eau potable de Chézy Sur Marne,

- D'AUTORISER le Président à lancer la consultation d'entreprises, par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

- D'AUTORISER le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes à la présente décision.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

**7) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : présentation du rapport d'activité 2021 (rapport joint)**

Mr Marchal présente le rapport d'activité 2021, dont un exemplaire a été remis aux délégués à l'appui de la convocation.

Le rapport reprend les points suivants :

Réglementation :

Conformément à l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le président de l'organe délibérant, ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1° Le rapport établi par le délégataire de service public ;
- 2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ;
- 4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

L'USESA souhaite que la CCSPL constitue :

- Un lieu de dialogue avec les associations d'utilisateurs ;
- Une commission consultative pour enrichir l'expertise technique afin d'améliorer la qualité des services rendus aux utilisateurs ;
- Une commission en capacité d'élaborer une réflexion et des propositions,

#### Composition de la CCSPL :

Les élus sont désignés et les associations sont nommées sur un mandat complet.

⇒ La CCSPL est composée des membres suivants :

Désignés pour les élus de l'USESA par délibération du 27 octobre 2020 : M. Hugues Dazard président, M. Philippe Marchal, Mme Nelly Triconnet, M. Eric Mangin, M. Jean-Luc Magnier

Pour les représentants extérieurs à l'USESA nommés :

- M. Didier Chatelain (UFC que choisir), Mme Bernadette Bourdat (Ligue des droits de l'homme), M. Jacques Franlet (association vie et paysage) et M. Michel Baroux (Rotary club) par délibération du 27 octobre 2020

- M. Robert Prat (Lions club de Château-Thierry) par délibération du 15 février 2022

#### Fonctionnement :

La CCSPL se réunit en séance plénière non publique et est régie par un règlement intérieur délibéré le 04 février 2020.

La commission se réunit au moins une fois par an, des réunions supplémentaires peuvent être réalisées par convocation du président ou demande motivée des membres.

Les convocations sont envoyées au moins cinq jours francs avant la date de la réunion avec mention de l'ordre du jour et d'une note de synthèse sur les sujets abordés.

Un compte rendu de chaque réunion est envoyé à l'ensemble des membres de la commission.

#### Réunion en 2021 :

⇒ Une réunion a été programmée le lundi 29 novembre 2021 en présentiel sur le site de la station de production de Chézy sur Marne

L'ordre du jour était le suivant :

- Visite de l'usine de Chézy sur Marne
- Présentation du Rapport Annuel 2020 du délégué
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2020 de l'USESA
- Questions diverses

Cette réunion n'a pas eu lieu du fait de l'absence des membres des associations de la commission.

⇒ Une réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a eu lieu le 16 décembre 2021 en visio-conférence.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2020 du délégué
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2020 de l'USESA
- Questions diverses

Le compte rendu de cette réunion ainsi que la présentation faite sont annexés au rapport 2021.

⇒ En 2021, aucun avenant au contrat de Délégation de Service Public n'a été signé. La CCSPL n'a donc pas eu à donner son avis sur des modifications des 2 contrats de délégation de Service Public existants.

#### Questions des délégués :

↳ La présentation du rapport d'activité ne soulève pas de remarques ni de questions de la part des délégués.

↳ Le Président précise que de manière à renforcer le nombre de participants à la commission, le syndicat a l'intention de solliciter d'autres représentants extérieurs.

↳ Mr Magnier précise que la proposition faite par l'USESA à la Sté Immobilière Clésence a été entendue, Mme Magnard a donné son accord pour participer à la commission. Elle représentera la Sté Clésence.

#### Délibération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la Commission Consultative des Services Publics Locaux instituée au sein de l'USESA, par délibération du 27 Octobre 2020,

- Attendu qu'en application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Le Président présente à l'assemblée le bilan des travaux menés par la commission CCSPL sur l'année 2021

Le Comité syndical, entendu l'exposé du Président,

- PREND ACTE du bilan des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2021.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

## **8) Convention de partenariat avec la banque des territoires pour le cofinancement pour le complément de l'étude patrimoniale du schéma directeur d'eau potable**

Le Président explique que la proposition de subvention proposée par la banque des territoires s'inscrit dans le cadre de la réalisation des deux emprunts souscrits, pour le 1<sup>er</sup> emprunt en Mars 2022 (2 M€ au taux de 1.16%) et pour le second en avril 2022 (2 M€ au taux de 1.49%).

La Banque des Territoires nous a confirmé sa volonté de nous accompagner dans la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement mené par l'USESA.

Conformément à ses axes stratégiques, la Banque des Territoires propose à l'USESA d'apporter une aide financière sur les études mobilisées dans le cadre de ces deux emprunts. Ces diagnostics ou études cofinancés par la banque des territoires, peuvent être d'ordre stratégique, pré-opérationnel ou opérationnel, l'objectif étant de nous soutenir dans la réussite de nos projets en faveur de la transition écologique, dans le cas d'espèce au profit de la ressource en eau.

La proposition vise à conclure avec la Banque des Territoires une convention de partenariat pour apporter une subvention sur le marché d'étude suivant :

- Complément sur l'étude patrimoniale et schéma directeur d'eau potable pour l'intégration à l'USESA de 8 nouvelles communes – Marché d'étude d'un montant de 77 052 € TTC
- Pour un montant de subvention de 25 000 TTC
- Versement de la subvention à l'USESA en 2 acomptes et le solde versé à réception du rapport définitif de l'étude.

- La délibération proposée vise à autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Banque des Territoires

↳ Les délégués n'ont pas de remarque, le Président soumet la délibération au vote.

### **Délibération**

Le Président ayant exposé ce qui suit :

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la direction de la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. A ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins.

Par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, la Caisse des Dépôts intervient en qualité de prêteur et d'investisseur avisé et de long terme dans les domaines d'utilité collective insuffisamment pris en compte par le secteur privé afin de générer des effets d'entraînement et de favoriser la constitution de partenariats publics-privés.

Eu égard aux financements en prêts engagés par la Banque des Territoires pour le financement du programme pluriannuel d'investissements et à l'ambition portée par celui-ci, la Caisse des Dépôts a souhaité accompagner l'USESA dans la réalisation du complément de l'étude patrimoniale et du schéma directeur de l'USESA, favorisant ainsi la transition écologique en matière de préservation de la ressource en eau.



Dans ce contexte et conformément à ses axes stratégiques, la Caisse des Dépôts a souhaité apporter son soutien financier à cette étude, objet de la présente convention.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu la convention relative à la subvention apportée par la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 25 000 €, pour mener le complément de l'étude patrimoniale et du schéma directeur sur 8 nouvelles communes, selon marché au montant de 77 052 € TTC.

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 10 Mai 2022,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention définissant les modalités pratiques et financières pour l'octroi de la subvention apportée à l'USESA par la Caisse des Dépôts et Consignations,

-AUTORISE le Président à signer conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations la dite convention et tout document y afférents.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

### 9) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Le Président informe le comité syndical des décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

<b>Décisions du Président du 03/05 au 16/06/2022</b>			
Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT
03/05/2022	VEOLIA EAU	Démantèlement des installations AEP de Rocourt St Martin	3 950,00
05/05/2022	RIESTER CHATEAU	Remplacement pneus Peugeot 308	234,67
12/05/2022	CYBASE	Sauvegarde externe serveur USESA 2022-2023	2 190,00
17/05/2022	TPA	Pose de canalisations chemin des écoliers à Coincy l'Abbaye	10 416,00
24/05/2022	GINGER	Diagnostic amiante/plomb réservoir de Seringes et Nesles	3 599,00
30/05/2022	VEOLIA EAU	Suivi spécifique des pesticides - Prélèvements et analyses des ressources sur les installations de l'USESA	7 168,00
30/05/2022	IDEES EAUX	Diagnostic captages de Viels Maisons	13 420,00
07/06/2022	VERDIPOLE	Travaux de comblement d'un captage à Rocourt St Martin	39 130,00
13/06/2022	CYBASE	Renouvellement anti-virus serveur USESA	110,00
		Total HT	80 217,67
		Report	100 345,10
		Cumul annuel	180 562,77

## 10) Questions diverses

Le Président attire l'attention des délégués sur les deux dossiers suivants :

### ✚ Modification convention de groupement de commande incendie

60 communes sur les 82 communes adhérentes au groupement ont délibéré sur les modifications apportées à la convention initiale (baisse du coût par habitant de la cotisation).

Il est rappelé aux communes la nécessité de leur délibération.

Les communes n'ayant pas délibéré ont été relancées par mail le 17 juin 2022.

### ✚ Saisine des collectivités adhérentes pour l'adhésion des communes de Crouttes sur Marne et Viels-Maisons

Un mail avec l'ensemble des documents sur ces demandes d'adhésion a été envoyé aux collectivités adhérentes à l'USESA le 09 juin 2022.

Les collectivités adhérentes ont jusqu'au **09 septembre 2022** pour donner leur avis par délibération.

Les conditions de la majorité qualifiée sont requises pour ces demandes d'adhésion.

### ✚ Calendrier des réunions

Réunions Bureau 17 h 30	Réunions Comité Syndical 18 h 00
Mardi 13 septembre	Mardi 27 septembre
Mardi 18 octobre	Mardi 08 novembre
Mardi 29 novembre	Mardi 13 décembre

Le Président invite les délégués à passer aux questions diverses.

➔ Mr Frex (Bouresches) demande si l'alimentation en eau du hameau de la Goneterie est remise en service ?

✚ Mr Dazard confirme qu'après avoir résolu un problème de pièces à l'usine, Véolia a remis en service la distribution en eau du hameau.

➔ En faisant référence aux travaux de comblement du captage de Rocourt St Martin mentionnés sur le tableau des décisions, un délégué demande au Président pourquoi le captage n'a pas été restitué à la commune ?

Il trouve dommage que la ressource ne soit pas utilisée pour un autre usage que l'eau potable, tel que pour l'arrosage par exemple ?

↳ Mr Dazard répond que la restitution du puits a bien été proposée à la commune de Rocourt St Martin. Le syndicat a pour principe, lors de toute mise à l'arrêt d'installations, d'interroger systématiquement les communes et de leur proposer la reprise des ouvrages.  
La commune de Rocourt St Martin a bien été interrogée.  
Un projet de maraîchage sur la commune avait d'ailleurs été évoqué mais l'activité n'a pas aboutie.

Comme un puits non utilisé constitue un point d'engouffrement de pollutions potentielles dans la nappe, l'USESA, dans le respect de la réglementation a été dans l'obligation d'entreprendre les travaux de comblement du puits.

➔ Mr Pantoux (St Gengoulph) demande au Président de signaler à Véolia que la lumière du réservoir de Chevillon est allumée depuis 3 semaines.

↳ Mr Dazard en prend note, l'information sera remontée à Véolia.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,

Patrick MALEZE



Le 12 Juillet 2022,

Le Président,

Hugues DAZARD

Procès-verbal lu et arrêté par les membres du comité syndical le 27 septembre 2022

Publié le 04/10/2022

